

COMPTE RENDU REUNION DU 13 AVRIL 2021

Lotissement Les Reguins

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal qu'il a reçu deux propositions d'achat pour le lot 5 du lotissement « Les Reguins » (parcelles cadastrées Section A n° 1339 et 1326) d'une superficie totale de 2 308 m² dont 1 410 m² en zone non constructible. Monsieur le Maire précise que ce lot est viabilisé.

Après un entretien avec les deux parties concernées :

- La première reçue le 23 décembre 2020, formulée par un jeune couple souhaitant construire sa future maison d'habitation
- La seconde reçue le 11 mars 2021, formulée par les propriétaires du terrain adjacent n'ayant pas de projet particulier.

Au vu des éléments fournis et après délibération, considérant que ce terrain est situé dans un lotissement à usage d'habitations de 6 lots autorisé aux termes d'un arrêté municipal du 24 mars 2011 dans le but d'accueillir des familles, qu'«une dent creuse » en centre bourg serait difficile à faire accepter au contrôle de légalité (dans une ville ou un village, la dent creuse est un espace non construit entouré de parcelles bâties) et que le RPI IVOY/LA CHAPELLE a été récemment menacé de fermeture d'une classe et que l'arrivée d'un jeune couple laisse présager la venue future d'enfants, le Conseil Municipal a retenu la 1^{ère} proposition du jeune couple.

Surveillance du plan d'eau

La surveillance du plan d'eau sera assurée par Monsieur Jean-Claude HERSE et Madame Amandine DOISNE. Les cartes de pêche sont vendues à l'Epicerie Chapelloise.

Seules la pratique de la pêche du bord et la promenade sont autorisées à condition de respecter les préconisations sanitaires instaurées contre la propagation du virus.

Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion 2020 des différents budgets (budget communal, budget service eau et assainissement, budget lotissement Les Reguins) dressé par le Receveur Municipal ont été approuvés.

Comptes administratifs 2020

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2020 dont les résultats sont excédentaires.

Affectation des résultats 2020

Les résultats de l'exercice sont affectés au financement des travaux en cours notamment travaux lourds de voirie rue des Maisons Neuves, réseau eaux pluviales rue du Faubourg d'Alsace, construction maison médicale, achat matériel, travaux sur réseau alimentation en eau potable et réseau assainissement collectif.

Vote des taux des taxes directes locales

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le taux 2020 de TFPB du département qui est de 19,72 % sera ajouté à celui de la commune.

Taux votés par le Conseil Municipal :

Libellés	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	36,14
Taxe foncière (non bâti)	27,82
CFE	24,04

Budgets primitifs

Ces budgets sont votés en équilibre en recettes et en dépenses par section

Budget général :

- de fonctionnement à **913 353,57€**,
- d'investissement à **947 201,00€**.

Service Eau et Assainissement

- d'exploitation à **329 061,53 €**,
- d'investissement à **906 998,20€**.

Lotissement Les Reguins

- de fonctionnement à **169 844,37 €**,
- d'investissement à **175 329,54 €**.

Affaires diverses :

La Municipalité a rappelé que le stationnement des véhicules le long de la fresque sur la place de l'Eglise est interdit.

Le panneau d'information de vitesse précédemment implanté rue des Maisons Neuves a été déplacé avenue du 18 Juin 1940 afin d'améliorer la sécurité des enfants qui se rendent à la cantine en complément des panneaux de sécurité enfants installés sur les RD 926 et RD 12.

Pour le bon fonctionnement de cet appareil, il a été nécessaire de frais installer une prise sur le réseau d'éclairage public.

Madame DOISNE a rejoint la COMMISSION ENVIRONNEMENT-TOURISME qui sera donc composée de neuf membres. Cette commission s'occupe plus spécialement de la gestion du plan d'eau, des espaces verts et des chemins.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 sur le site internet de la commune.